

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Convocation du 13 octobre 2021.

L'an deux mil vingt et un, le 18 octobre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOLIGNEAU, Isabelle MORESI, Chani PETIT et Florence RIUS.

Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Guy COLENT, Philippe DRAIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER et Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés :

Absent : Olivier CHAMBE

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; M.Vincent LABOURIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée.

**2021-49/ DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER DES
CONVENTIONS DE SERVITUDE POUR LES TRAVAUX DU SYDER**

Rapporteur : M.GIRARDON

Afin de pouvoir réaliser des travaux électriques (pose de transformateurs, éclairage public, mise en place de réseaux...), le SYDER et ENEDIS sont régulièrement amenés à solliciter la signature d'une convention de servitudes avec la commune pour l'installation de leurs ouvrages.

Le SYDER demande la signature d'une convention pour la parcelle BC 306 plus la parcelle BC 6, Rue Gabriel Combaudon pour la réalisation de deux tranchées permettant l'alimentation des bâtiments OPAC et MERCIER.

ENEDIS sollicite la signature d'une convention de servitude pour les parcelles :
BD 68 pour l'installation du transformateur Route de Bel Air

BD 181 pour l'installation du transformateur sur le parking de la Place des Deux Chouettes

Décision : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

➤ d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions de servitude sollicitées par le SYDER et ENEDIS

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,


pb Diogène BATALLA
Elaine Laro.